



Enquête ouverte

Par sarah1313

Bonjour,

Je suis une femme âgée de 21, lors de mes 19 ans j'ai été entendue par la gendarmerie de ma ville.
En effet, j'ai été "victime" d'un pédocriminel sur internet lorsque j'avais 14 ans.
J'avais envoyé des photos très explicite de moi alors que j'étais mineure. Or j'étais loin d'être la seule, d'où ma venue, une enquête aurait été ouverte.

Seulement, je ne sais pas ce qu'il en est depuis cette audition. Est-ce que je suis en droit de demander ce qu'il s'est passé par la suite ? Et si oui, à qui m'adresser ?

Bien à vous

Merci de vos réponses

Par BRB63

Bonjour

Dans votre cas, dans un premier temps je contacterai le service enquêteur afin de savoir si l'enquête est toujours en cours .

Ce type d'enquête prend souvent du temps. Je présume qu'à l'époque vous aviez porté plainte. Vous devez avoir un document avec vous (récépissé de dépôt de plainte ou copie de votre audition qui porte la référence de votre procédure)

Si le service d'enquête refuse de vous répondre, vous pouvez écrire au parquet saisi de votre dossier afin de demandé la suite donnée.

Cordialement